



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **vendredi 4 février 2022**, à 10 heures, à la Salle du SCOT des Vosges Centrales, sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

**Au titre du Collège Public - 12 présents, 2 procurations à 10h45, 10 voix délibératives**

### SONT PRÉSENTS :

<i>NOM Prénom</i>	<i>Structure représentée</i>
<b>ARNOULD Nicole</b>	<i>PETR, Pays d'Épinal Cœur des Vosges</i>
<b>BOURDON Claude</b>	<i>Conseil Départemental des Vosges</i>
<b>CHOLEY Bertrand</b>	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
<b>DEVERNES Yves</b>	<i>Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest</i>
<b>DULOT Frédéric</b>	<i>Communauté d'Agglomération d'Épinal</i>
<b>FOURNIER Michel</b>	<i>Communauté d'Agglomération d'Épinal</i>
<b>LEMESLE Christophe</b>	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
<b>MICHEL Lucette</b>	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
<b>ROUSSEL Alain</b>	<i>Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest</i>
<b>TAVERNIER Christine</b>	<i>Office du Tourisme de la CAE</i>
<b>VILLEMIN Yannick</b>	<i>PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges</i>
<b>VITU Cyril</b>	<i>CRPF</i>

### ONT DONNÉ PROCURATION :

A 10h45, Monsieur **Alain ROUSSEL** (CCVSO – collège public) donne procuration à Monsieur **Yves DEVERNES** (CCVSO)

A 10h45, Madame **Claude BOURDON** (Conseil Départemental des Vosges – collège public) donne procuration à Monsieur **Bertrand CHOLEY** (2C2R)

**Au titre du Collège Privé – 11 présents, 1 procuration, 11 voix délibératives**

### SONT PRÉSENTS :

<i>NOM Prénom</i>	<i>Structure représentée</i>
<b>AUBRY Jacques</b>	<i>Association des communes forestières</i>
<b>BARBIER Jean Michel</b>	<i>Fédération du Bâtiment et Travaux Publics</i>
<b>BORENS Michel</b>	<i>Chambre de Commerce et de l'Industrie des Vosges</i>
<b>CHOSEROT Philippe</b>	<i>Association des communes forestières</i>
<b>DEFAIX Thierry</b>	<i>EHP Roville aux Chênes</i>

<i>EYMARD Philippe</i>	<i>CRITT Bois</i>
<i>HOUOT Angélique</i>	<i>CAPEB</i>
<i>LACROIX Jean Louis</i>	<i>Chambre d'Agriculture des Vosges</i>
<i>MUNIERE Jean Luc</i>	<i>Association « Aux sources de Saône et Meuse »</i>
<i>PETIT Julien</i>	<i>Forêt et Bois de l'Est</i>
<i>THOMAS Raymond</i>	<i>Epinal – Golbey Développement</i>

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur **Pascal TRIBOULOT** (FIBOIS – collège privé) donne procuration à Monsieur **Jean Louis LACROIX** (Chambre d'Agriculture des Vosges)

**SONT EXCUSÉS :**

*Au titre du Collège Public*

<b>NOM Prénom</b>	<b>Structure représentée</b>
<b>BLERON Laurent</b>	<b>ENSTIB - LERMAB</b>
<b>LECLERC Simon</b>	<b>Conseil Départemental des Vosges</b>
<b>MARCOT Véronique</b>	<b>Communauté d'Agglomération d'Epinal</b>

*Au titre du Collège Privé*

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure représentée</b>
<b>BARLIER Aude</b>	<b>EGGER</b>
<b>COURTOIS Michel</b>	<b>Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges</b>
<b>PIRODDI Béatrice</b>	<b>CMA des Vosges</b>
<b>LEGROS Gwendoline</b>	<b>FIBOIS Grand Est</b>
<b>SAUNIER Lydie</b>	<b>Chambre d'Agriculture des Vosges</b>
<b>SPIEGELHALTER Patrice</b>	<b>Association « Aux sources de Saône et Meuse »</b>
<b>TRIBOULOT Pascal</b>	<b>FIBOIS Grand Est</b>

**SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES**

	<b>Collège public</b>	<b>Collège privé</b>	<b>TOTAL</b>
<b>VOTANTS PRÉSENTS</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>20</b>
<b>PROCURATIONS</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>21</b>

## VÉRIFICATION DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

	<i>Nombre à atteindre</i>	<i>Nombre effectif</i>
<b>Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante</b> sont présents au moment de la séance	<b>16</b>	<b>21</b>
<b>Au moins 50% des membres votant</b> lors de la séance du comité de programmation appartiennent au <b>collège privé</b>	<b>9</b>	<b>11</b>

### Assistent également à la réunion :

HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
MICHEL Sylvain, Directeur du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
VARIS Katy, Chargée de mission Europe, Conseil Départemental des Vosges  
VAXELAIRE Marie, Agent de développement local du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

### Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du comité de programmation du 4 février 2022.

Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion.

Ensuite, Monsieur LEMESLE rappelle le caractère participatif du Comité de Programmation en suivant la règle du double-quorum. La moitié des structures membres du GAL ayant une voix délibérante doit être représentée. Par ailleurs, le collège privé doit être associé aux délibérations du GAL : les voix issues du collège privé doivent être majoritaires pour délibérer\*. Au regard des présents et des procurations, la moitié des membres du GAL est représenté et les voix privées sont majoritaires.

\* Voir Règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 (publié au journal officiel de l'Union Européenne)

**À 10h05, Monsieur Christophe LEMESLE confirme que le double-quorum est atteint. Le Comité de Programmation peut donc délibérer valablement.**

Le Président du GAL consulte les membres au sujet du compte-rendu Comité de Programmation (du 21 octobre 2021). Aucune question ou objection n'est formulée. Sans remarque des participants, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Comité de Programmation.

Ensuite Monsieur LEMESLE présente l'**ordre du jour**, à savoir :

- Présentation et notation de 2 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL
- Validation des projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable
- Composition du comité de programmation
- Présentation de l'AMI LEADER 2023-2027
- Questions diverses
  - Point de situation sur les dossiers en cours de traitement
  - Cheminement d'un dossier LEADER

## **1. Préambule**

### **a. Accueil de nouveaux membres au sein du comité de programmation**

Suite à la modification de la composition du collège privé du comité de programmation lors de la réunion du 21 octobre et au renouvellement de membres au sein de certaines instances privées, M. LEMESLE accueille les nouveaux représentants à savoir :

- M. DEFAIX Thierry, représentant titulaire de l'École d'Horticulture et des Paysages de Roville aux Chênes,
- M. SIMMER Cyrille, représentant Suppléant de l'École d'Horticulture et des Paysages de Roville aux Chênes,
- M. MATHIEU Patrick, représentant suppléant de la CAPEB des Vosges

- M. BORENS Michel, représentant titulaire de la Chambre d'Industrie et de Commerce des Vosges
- Mme SCHWALM Laurence, représentante suppléante de la Chambre d'Industrie et de commerce des Vosges

M. LEMESLE accueille également Madame Ludmilla HELLOT, chargée de mission LEADER arrivée le 17 janvier 2022. L'équipe technique du GAL est à présent complète avec 2 ETP ce qui va au-delà du dossier initial (1,8 ETP). L'objectif, comme rappelé précédemment, est de retrouver un rythme de traitement conforme aux attentes de l'Autorité de Gestion au titre de la clause de revoyure. M. LEMESLE remercie le Président du PETR des moyens alloués au GAL.

## b. Etat d'avancement de consommation de l'enveloppe au regard des objectifs fixés par l'Autorité de Gestion

Monsieur LEMESLE présente un graphique montrant les objectifs de consommation de l'enveloppe restante pour la fin de programmation en terme d'engagement et de paiement. Il indique les éléments de consommation actuels du GAL en précisant les projets concernés. Ce point d'avancement sera effectué à chaque comité de programmation.

## 2. Présentation et notation de 2 projets

M. LEMESLE accueille M. THIEBAUX représentant de l'ENSTIB , le remercie de sa présence et l'invite à présenter le projet .

<b>NUMÉRO 1</b> - NOTATION -	Projet : Supports de communication en bois Porteur de projet : ENSTIB Fiche action concernée : N°4 – Accompagner l'utilisation du bois local dans les projets de rénovation, construction à des fins économiques, touristiques, culturelles... Présentation : Monsieur Sébastien THIEBAUX	
	<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	7 272,30 € HT
<b>FEADER sollicité</b>	5 817,84 €	

DEPENSES	MONTANTS TTC	RECETTES	MONTANTS TTC
Graphisme, conception et fabrication	7 272,30 €	LEADER (80%)	5 817,84 €
		ENSTIB(20%)	1 454,46 €
<b>Total</b>	<b>7 272,30 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 272,30 €</b>

<b>Présentation du projet</b>	
<p>L'ENSTIB, Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, souhaite se doter de supports de communication cohérents et innovants, par rapport à la filière bois, qu'elle représente.</p> <p>Il est envisagé d'acquérir 12 panneaux en bois pour présenter l'école, en remplacement des actuels kakémonos en matière plastique. Ces supports de présentations destinés aux étudiants et enseignants se déplaçant sur les forums universitaires.</p> <p>Le projet consiste à concevoir et fabriquer 12 panneaux imprimés qui soient légers et démontables en collaboration avec des graphistes et designers locaux. L'objectif est de mettre en valeur le matériau bois et de montrer qu'il peut être employé avec autant de facilité que les actuels kakémonos en plastique.</p> <p>En tant que support de communication, cette technique d'impression sur bois pourra être mise en avant auprès des formations supérieures françaises. Cela permettra à l'ENSTIB d'accompagner les acteurs impliqués (associations et entreprises) à tester et valider un modèle économique fondé sur l'utilisation d'une ressource durable et française.</p> <p>L'ENSTIB souhaite s'adresser uniquement à l'économie collaborative afin de donner de la visibilité à ces structures. Les prestataires seront retenus également sur le critère local. Toutes les entreprises et associations concernées devront être situées dans les Vosges ou un département limitrophe.</p> <p>Le travail d'élaboration a été réalisé par le Xylolab d'Epinal.</p>	
<b>Remarques</b>	
<p>Monsieur DULOT souhaite savoir si les supports sont réutilisables.  Monsieur THIEBAUX lui répond qu'il est possible de procéder à des surimpressions ou de coller des adhésifs pour continuer d'utiliser les supports.  Monsieur PETIT demande si ce type de supports peut être utilisé pour d'autres usages.  Monsieur THIEBAUX répond par l'affirmative. N'importe qui peut faire fabriquer ce type de support pour ses besoins de promotion et de communication.  Monsieur FOURNIER demande quel est le coût individuel d'un comobo.  Monsieur THIEBAUX répond que le coût est d'environ 500 € HT par support.</p>	
<b>Conflit d'intérêt</b>	
<p><i>A l'issue de la présentation, M. LEMESLE remercie M. THIEBAUX qui est invité à quitter la séance.</i></p>	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
-	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 21
<b>NOTE</b>	<b>16,47/20</b>
<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	5 817,84 €

<b>NUMÉRO 2</b> - NOTATION -	Projet : Moselle sans frontière + Porteur de projet : PETR Fiche action concernée : N°2 – Développer des échanges durables à travers une coopération innovante Présentation : Madame Cécile PIERRE	
	<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	6 200 € TTC
	<b>FEADER sollicité</b>	5 000 €

DEPENSES	MONTANTS TTC	RECETTES	MONTANTS TTC
Interprétariat	1 612 €	LEADER (80%)	5 000 €
Prestation (cartographie)	4 588 €	PETR (20%)	1 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 200 €</b>

<b>Présentation du projet</b>
<p>Partenariat transnational entre 9 GAL, de 3 pays différents : Allemagne, France et Luxembourg. Le souhait de ces 9 partenaires est de développer un projet commun sur la thématique du tourisme durable et des produits locaux le long de la Moselle. Chacun a déjà une offre touristique sur son propre territoire mais l'enjeu est de dépasser les barrières frontalières entre les trois pays et de structurer une stratégie touristique transfrontalière.</p> <p>Ce projet est le premier d'une collaboration durable dans le temps entre les territoires dont certains ont déjà collaboré sur la thématique de la viticulture le long de la Moselle.</p> <p>L'objectif de ce 1er projet de coopération est de créer un outil de promotion touristique de la Moselle à l'échelle transnationale, à savoir, une carte commune.</p>
<b>Remarques</b>
<p>Madame TAVERNIER appuie la présentation en indiquant qu'aujourd'hui, les touristes des territoires concernés par le projet ne connaissent pas les différents territoires et patrimoines présents. Ce projet permettra également de confirmer l'intérêt de la Voie Bleue, piste cyclable en développement et qui longe la Moselle sur l'ensemble de son tracé.</p>
<b>Conflit d'intérêt</b>
<p>Madame ARNOULD, Madame TAVERNIER, Monsieur VILLEMIN quittent la salle et ne prennent pas part à la notation</p>

Synthèse de la sélection	
-	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 19
<b>NOTE</b>	<b>17/20</b>
Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

### ***3. Validation des projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable***

<b>NUMÉRO 1</b> - VALIDATION -	<p>Réalisation : Animation et gestion du GAL 2020</p> <p>Porteur : PETR, Pays d'Épinal Cœur des Vosges</p> <p>Fiche action concernée : N°1 – Animation et fonctionnement du GAL</p>
-----------------------------------	---

Monsieur Christophe LEMESLE annonce que le dossier d'animation et de gestion du GAL pour l'année 2020 présenté par le PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges a été instruit réglementairement par l'autorité de gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **27 598,50 €** pour une assiette éligible de **39 565 €**.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Dépenses de rémunération	39 565,00 €
<b>Total</b>	<b>39 565,00 €</b>

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
<b>LEADER</b>	<b>27 598,50 €</b>
Conseil départemental des Vosges	8 900,00 €
PETR du Pays d'Épinal	3 066,50 €
<b>Total</b>	<b>39 565,00 €</b>



Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du dossier de l'animation du GAL 2020 et valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 27 598,50 €.

<b>NUMÉRO 2</b> - VALIDATION -	<p>Réalisation : Animation et gestion du GAL 2021</p> <p>Porteur : PETR, Pays d'Epinal Cœur des Vosges</p> <p>Fiche action concernée : N°1 – Animation et fonctionnement du GAL</p>
-----------------------------------	---

Monsieur Christophe LEMESLE annonce que le dossier d'animation et de gestion du GAL pour l'année 2021 présenté par le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a été instruit réglementairement par l'autorité de gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **18 117,41 €** pour une assiette éligible de **30 762,24 €**.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Dépenses de rémunération	<b>30 762,24 €</b>
<b>Total</b>	<b>30 762,24 €</b>

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
LEADER	<b>18 117,41 €</b>
Conseil départemental des Vosges	<b>8 900,00 €</b>
PETR du Pays d'Épinal	<b>3 744,83 €</b>
<b>Total</b>	<b>30 762,24 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du dossier de l'animation du GAL 2021 et valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 18 117,41 €.

A 10h45, Madame BOURDON, Messieurs ROUSSEL et VILLEMEN quittent la séance. Madame BOURDON donne procuration à Monsieur CHOLEY, Monsieur ROUSSEL donne procuration à Monsieur DEVERNES et Monsieur VILLEMEN est représenté par sa suppléante Madame ARNOULD.

Les voix délibératives sont ainsi représentées de la manière suivante à compter de 10h45 :

	Collège public	Collège privé	TOTAL
<b>VOTANTS PRÉSENTS</b>	8	10	<b>20</b>
<b>PROCURATIONS</b>	2	1	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>21</b>

A la fin de la présentation de ces projets, Monsieur Christophe LEMESLE présente l'état de consommation de l'enveloppe par fiche action.

Fiche action	Nom de la fiche action	Enveloppe totale	Montants engagés au 04/02/2022	Montants payés	Enveloppe restante sur le montant engagé
1	Animation et fonctionnement du GAL	350 075,00 €	205 444,86 €	122 868,58 €	144 630,14 €
2	Développer des échanges durables à travers une coopération innovante	5 000,00 €	5 000,00€	0,00 €	0,00 €
3	La filière « Forêt – Bois » de l'amont forestier à l'aval industriel	163 898,12 €	105 207,22 €	0,00 €	58 690,90 €
4	L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques et culturelles	994 035,39 €	351 086,37 €	147 824,87 €	642 949,02 €
5	Les fab-labs au cœur du développement économique	57 276,64 €	15 849,41€	15 849,41 €	41 427,23 €
6	Accompagner les changements de pratiques pour valoriser les richesses locales	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 710,285,15 €</b>	<b>682 587,86 €</b>	<b>286 542,86 €</b>	<b>1 027 697,29 €</b>

#### **4. Composition du comité de programmation**

Monsieur LEMESLE informe que 3 structures du comité de programmation ont été sollicitées en octobre 2021 afin de connaître leur positionnement suite à leurs absences lors des réunions. Leur non réponse ou impossibilité technique de répondre favorablement ont amené le GAL à acter leur retrait. Il s'agit de l'Association Xertinoise des entrepreneurs, la Fédération Nationale du Bois et Vosges Télévision.

Afin de remplacer ces 3 structures sortantes et dans le même esprit que l'élargissement de la stratégie et de l'intégration de la nouvelle fiche action "Accompagner les changements de pratiques pour valoriser les richesses locales", Monsieur LEMESLE propose d'intégrer les structures suivantes :

- L'abattoir Adequat à Rambervillers
- L'association du comice agricole de Rambervillers
- L'association Saône Lorraine à Hennezel

**Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'intégration des 3 structures ci-dessus au comité de programmation.**

## **5. Présentation de l'AMI LEADER 2023-2027**

Monsieur LEMESLE donne la parole à Monsieur MICHEL afin de présenter les contours de l'appel à projet LEADER 2023-2027.

Monsieur MICHEL explique que la Région Grand Est a diffusé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en décembre 2021. Le comité syndical du PETR, le 9 décembre 2021, s'est prononcé favorablement pour répondre à cet AMI.

Pour répondre à cet AMI, le PETR a travaillé en collaboration notamment avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal, sur son positionnement vis-à-vis d'un Investissement Territorial Intégré (ITI). Un ITI est un dispositif qui permet aux agglomérations de gérer une enveloppe de fonds européens FEDER et FSE sur leur territoire pour la mise en œuvre de leurs projets.

Après cette réponse à l'AMI, il conviendra d'élaborer un dossier de candidature à rendre d'ici l'été 2022. Pour ce faire, le PETR a choisi de s'appuyer sur un bureau d'études externe afin de travailler la candidature et amener une approche multi-fonds européens afin de permettre au territoire du PETR de mobiliser davantage de fonds européens et de développer une ingénierie pour la réalisation des projets. Le planning de l'appel à projet LEADER pour les candidatures n'est pas encore connu.

## **6. Notes attribuées aux projets**

Suite à la présentation des projets, Monsieur LEMESLE indique les notes obtenues :

- Supports de communication de l'ENSTIB : 16,47/20
- Projet de coopération « Moselle sans frontières + » du PETR : 17/20

En conclusion, l'ensemble des 2 projets présentés (2 sur 2) obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée.

## **7. Questions diverses**

Monsieur LEMESLE informe que la mise à plat des dossiers se poursuit (avec une priorité donnée aux dossiers anciens et important en volume financier). Ce travail est nécessaire et fastidieux, et nécessite de transmettre les éléments administratifs à l'équipe.

M. PETIT demande si des projets sont déjà identifiés pour la nouvelle fiche action n°6 et son montant de 140 000€ affecté.

Il précise que la réouverture de la programmation pourra se faire au printemps 2022 (mai).

NB : Hors réunion, le comité de programmation est informé via ce compte rendu qu'après échange avec l'Autorité de Gestion en date du 7 février 2022 que la réouverture de la programmation pourra se faire sous la forme d'appel à projet sur certaines fiches actions

Les dossiers en cours de traitement sont :

- Phase engagement (instruction des demandes d'aides) :
  - Les gradins du fort dans un théâtre de verdure à Sanchev
  - Maitrise d'œuvre pour la construction du siège social de l'ONF
  - Les sentiers détournés à Les Voivres
  - 2<sup>ème</sup> tranche des FabLab du PETR (instruction à la Région)
  - Découverte de la forêt à vélo, sport, santé, tourisme du PETR (instruction à la Région)
  - Animation et Gestion du GAL 2022 du PETR (instruction à la Région)
  
- Phase paiement (instruction des demandes de paiement) :
  - Extension de la mairie en bois à Sanchev
  - Espace culturel en bois à Chaumousey
  - Fête de l'image 2016 à Epinal
  - Animation, documents de gestion durable en forêt privée du CRPF

Le parcours de vie d'un projet LEADER est présenté afin d'expliquer et de faire comprendre aux membres du comité de programmation les différentes étapes dans l'élaboration d'un dossier LEADER.

Intervenants dans la vie d'un dossier	Demande préalable	Demande d'aide	Engagement juridique	Demande de paiement
Porteur de projet	Formulaire à remplir et transmettre	Compléter la demande d'aide avec toutes les pièces justificatives et transmettre	Signature des conventions par le porteur de projet, le GAL et la Région = engagement au sens réglementaire	Compléter la demande de paiement avec toutes les pièces justificatives et transmettre
GAL	Vérification que le projet intègre bien la stratégie du territoire et les FA	Instruction par le GAL et calcul du montant définitif de subvention LEADER	Edition des conventions d'engagement juridique	Instruction par le GAL, calcul de la subvention à verser en fonction de la réalisation du projet
Autorité de gestion (Région)		Validation de l'instruction et du montant	Validation des conventions, des informations et montants indiqués	Validation de l'instruction et du montant à verser

Comité de programmation	Avis d'opportunité du copro avec notation du projet	Avis de sélection
-------------------------	---	-------------------

ASP				Contrôle l'ensemble du dossier avant versement de la subvention = <b>payé au sens réglementaire</b>
-----	--	--	--	---

Monsieur FOURNIER fait remarquer que tout dossier de subvention européenne, pas uniquement LEADER, est soumis à des délais d'instruction très longs et les paiements interviennent parfois plusieurs années après la réalisation des projets.

Le prochain comité de programmation aura lieu le **lundi 14 mars 2022 à 14h00** - salle de réunion du SCOT. Il est demandé aux membres du comité de programmation de se doter de tablettes ou smartphones recevant les mails pour ce comité. En effet, la notation des projets se fera de manière électronique afin de gagner en efficacité.

Suite à une réunion de suivi du GAL avec l'Autorité de Gestion (Région Grand Est) et afin d'accélérer les phases d'instruction des dossiers, un délai de réponse pour la transmission des pièces sollicitées aux porteurs de projet par le GAL sera mis en place (à l'instar d'autres GALs).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence, et clôture le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 11h30.

Le Président du GAL,  
**Christophe LEMESLE**

